



No de résolution
ou annotation

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

QUATRIÈME SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(EXTRAORDINAIRE)

(2000-2001)

LE 7 NOVEMBRE 2000

1.00 RECUEILLEMENT

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TENUE LE 7 NOVEMBRE 2000 À 19 h 45
AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU
À LA PRAIRIE
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS,
SOLANGE COUTURE-DUBÉ, DENISE DAOUST-BIGONNESSE,
MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS, MARGOT PAGÉ, SYLVIE
PROVOST-HUOT, ALICE SAVOIE-GIRARD, FRANÇOISE THÉORET,
LINDA ZAGRODNY-CREVIER

MM. JACQUES CARON, GABRIEL CARRIÈRE, LUC CHARTIER, YVON
DEROME, ANDRÉ DUGAS

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du Comité de parents
(primaire)

MME SUSAN TREMBLAY, directrice générale

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

AINSI QUE:

MME CLAUDE BOIVIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes

MM. JACQUES AUBRY, directeur du Service des ressources humaines

PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles

CLAUDE HÉBERT, directeur du Service des technologies de l'information
et des communications

JULES JOLY, directeur du Service des ressources financières

GÉRARD LACHANCE, secrétaire général

GILLES PRESSEAU, directeur du Service de l'éducation des adultes et
de la formation professionnelle

2.00A VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Madame la présidente s'assure que la procédure de convocation d'une séance
extraordinaire a été suivie.

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE les membres du Conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour suivant, à
savoir :



No de résolution
ou annotation

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 Comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision :
recommandation

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 COMITÉ D'ÉTUDE RELATIF AUX DEMANDES DE RÉVISION DE
DÉCISION : RECOMMANDATION

HUIS CLOS

C.C.-0495-11-00

À 19 h 47,

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE les membres du Conseil des commissaires siègent à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DU HUIS CLOS

C.C.-0496-11-00

À 19 h 53,

IL EST PROPOSÉ par Madame Françoise Théoret

QUE le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

– **DOSSIER ROBK22118507**

C.C.-0497-11-00

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier, l'étude faite par le comité
d'étude de demande de révision et la recommandation de ce dernier,

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

QUE les membres du Conseil des commissaires maintiennent la décision rendue dans
le dossier à savoir d'expulser l'élève de l'école secondaire Louis-Cyr pour l'année
scolaire 2000-2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

– **DOSSIER REID04108403**

C.C.-0498-11-00

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier, l'étude faite par le comité
d'étude de demande de révision et la recommandation de ce dernier,

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE les membres du Conseil des commissaires maintiennent la décision rendue dans
le dossier à savoir d'expulser l'élève de l'école secondaire de la Magdeleine pour
l'année scolaire 2000-2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

– **DOSSIER POIJ21078202**

C.C.-0499-11-00

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier, l'étude faite par le comité
d'étude de demande de révision et la recommandation de ce dernier,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière



No de résolution
ou annotation

QUE les membres du Conseil des commissaires maintiennent la décision rendue dans le dossier à savoir d'expulser l'élève de l'école secondaire de la Magdeleine pour l'année scolaire 2000-2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-0500-11-00

À 19 h 56,

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE la séance extraordinaire du Conseil des commissaires tenue le 7 novembre 2000 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente de la séance

Secrétaire général